



ASSURANCE CHÔMAGE : AMPLIFIONS LA RIPOSTE !

L'heure est à la mobilisation pour s'opposer au nivellement par le bas prôné par le patronat ...

Lors de la séance de négociations sur l'assurance chômage qui a eu lieu le jeudi 13 février au siège du Medef, la délégation patronale a maintenu ses positions les plus dogmatiques et les plus rétrogrades : baisse des droits pour tous, en particulier pour les salariés précaires relevant de l'activité réduite, les intérimaires ou bien encore les intermittents du spectacle. Pour les artistes et techniciens du spectacle vivant et enregistré, le patronat entend transférer le financement des annexes 8 et 10 à l'Etat. Or, les professionnels du spectacle n'ont pas choisi la précarité mais des métiers qui les y contraignent : ils et elles le payent cher, notamment en période de crise violente aggravée par les mesures d'austérité budgétaires.

Le Medef et consorts ont choisi le bras de fer et refusé toute discussion de nos propositions. C'est pourquoi nous exigeons des engagements clairs du gouvernement afin que soient garantis les droits sociaux des salariés face à ce diktat patronal.

Dans le prolongement de l'appel de la Cgt à la mobilisation des salariés et des privés d'emploi, la fédération CGT du spectacle appelle les professionnels du spectacle à participer aux assemblées unitaires à Paris et en régions qui vont être organisées dès les premiers jours de la semaine prochaine pour préparer une riposte d'ampleur et mettre en échec les prétentions patronales en particulier lors de la prochaine négociation qui aura lieu le 27 février prochain.

A Paris, une assemblée générale unitaire aura lieu le lundi 17 février à 19H dans un lieu qui vous sera précisé dans les meilleurs délais.

Paris, le 13 février, 18h30.

Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au www.fnsac-cgt.com - Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com
FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60